



Ensemble pour l'Avenir

### **Présents**

Président : M. LEYGE Marc.

Mme TRONCHE Adeline – MM. FARGES Claude – SALANIE Jean-Michel.

### **Assiste**

M. BESSE Franck.

### **Excusés**

Mme BRAGA Nadine – M. BOUDET Alexandre.

La commission est heureuse de retrouver Claude FARGES après une longue absence pour raison de santé.

Les membres de la commission adressent leurs sincères condoléances à Alexandre BOUDET suite au décès de sa belle-mère.

## **1/ APPROBATION DU PV DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

## **2/ CALENDRIER GENERAL 2021/2022**

Marc LEYGE présente le calendrier général 2021/2022 de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

La commission note la nouvelle organisation de ce dernier avec un resserrement des journées de championnat au début de la saison et une fin prévue au 15 mai 2022.

Compte-tenu de ces différents éléments, la commission prépare le Calendrier Général des Compétitions départementales Seniors 2021/2022.

Ce dernier sera transmis aux membres de la Commission Gestion des Compétitions pour avis et observations avant diffusion.

Le début de tous les championnats départementaux Seniors est programmé pour le week-end des 11 et 12/09/2021.

## **3/ COURRIERS**

### **Mail de l'ES USSEL du 14/07/2021**

Le club sollicite un changement de poule pour son équipe évoluant en Départemental 2 pour la saison 2021/2022. Compte-tenu des éléments imposés par la FFF et notifiés dans le PV du Comex du 06 mai 2021 :

« *Compétitions*

➤ *1. Composition des championnats*

*La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021... ».*

La commission ne peut donc modifier la composition des poules 2021/2022 et ne peut accéder à la demande de l'ES USSEL. Un mail de réponse est envoyé au club.



Ensemble pour l'Avenir

### **Mail de l'ENT DES BARRAGES DE LA XAINTRIE du 15/07/2021**

Le Président du club, M. Franck LOFFICIAL, indique qu'en raison de problèmes d'effectifs, le club sollicite une rétrogradation de son équipe 1, de Départemental 1 à Départemental 2.

La commission prend note de cette demande et étudiera les possibilités en fonction des engagements.

### **3/ COMPOSITION DES POULES D1 A D3**

La commission fait un point sur les engagements Seniors 2021/2022 pour les niveaux départementaux 1, 2 et 3 qui se clôturent le 15/07/2021.

Il est rappelé qu'en application des décisions du Comex FFF notifiées dans le PV du 06/05/2021, la composition des poules 2021/2022 doit être identique à celle de 2020/2021, sauf en cas de vacances.

#### **Départemental 1**

Suite à la demande de l'ENTENTE DES BARRAGES DE LA XAINTRIE, la commission étudie les possibilités pour accéder à la demande de rétrogradation du club en Départemental 2.

Cette rétrogradation nécessite de fait la promotion d'une équipe du niveau inférieur.

Pour cela, il est fait application des dispositions prévues dans le PV du Comex du 06 mai 2021 qui précise :

« > 2. Vacances

*Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020. »*

Selon le classement final de la saison 2019/2020, voici l'ordre des équipes pour cette accession :

- ES USSEL (2) – Quotient = 1,83 → Ne peut accéder car ES USSEL (1) est déjà en D1 ;
- ASV MALEMORT (2) – Quotient = 1,73 → Ne peut accéder car ASV MALEMORT (1) est déjà en D1 ;
- ENT TROCHE/VIGEOIS - Quotient = 1,73 → Refus d'accéder (mail du club du 16/07/2021) ;
- FC CORNIL/STE FORTUNADE (2) – Quotient = 1,55 → Ne peut accéder car FC CORNIL/STE FORTUNADE (1) est déjà en D1 ;
- FC OBJAT – Quotient = 1,45 → ACCORD DU CLUB (mail du club du 16/07/2021).

La commission accorde la rétrogradation de l'ENTENTE DES BARRAGES DE LA XAINTRIE en Départemental 2 pour la saison 2021/2022 et enregistre la promotion du FC OBJAT en lieu et place en Départemental 1 pour cette même saison.

#### **Départemental 2**

L'AMACS BRIVE n'est pas encore réengagé en Départemental 2 malgré le mail de relance envoyé le 12/07/2021 ; le Président du club est à nouveau informé par téléphone du délai restant pour faire le nécessaire.

#### **Départemental 3**

L'ENTENTE SR3V (3) ne souhaite pas se réengager en Départemental 3 mais en Départemental 4.

La commission décide de ne pas repêcher une équipe de Départemental 4 sur la base du classement 2019/2020, la poule concernée sera composée de 11 équipes pour la saison 2021/2022.



Ensemble pour l'Avenir

### **Départemental 4**

Les engagements sont ouverts jusqu'au 15/08/2021.

### **4/ TABLEAU DES ACCESSIONS/RETROGRADATIONS**

La commission travaille sur le tableau des accessions et rétrogradations Seniors de fin de saison 2021/2022 qui sera publié avant le début des championnats.

### **5/ REGLEMENT SUR LA PARTICIPATION A PLUSIEURS RENCONTRES DES JOUEURS DE MOINS DE 23 ANS**

Suite à l'Assemblée Générale du District de Football de la Corrèze du 04 juillet 2021 à Larche, la question de la participation à plusieurs rencontres des joueurs de moins de 23 ans a été abordée.

Deux clubs avaient posé la question de l'application de ce règlement pour les clubs départementaux comme il est pratiqué pour les clubs régionaux selon le texte ci-dessous.

#### **Article 26 Paragraphe B Alinéa 2 des Règlements Généraux LFNA**

*« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club. »*

Il était initialement prévu de faire voter les clubs à ce sujet mais, suite à différents contacts avec les services juridiques de la LFNA, l'application automatique en championnat départemental semblait être de mise ; le vote n'a donc pas été mis en place.

Au cours de l'assemblée, plusieurs clubs sont intervenus pour présenter une interprétation différente des règlements.

La commission et son Président ont donc souhaité prendre le temps de revenir vers les services concernés de la LFNA pour demander des explications plus précises.

Suite à ces nouveaux échanges, il est apparu une légère incompréhension initiale et la confirmation que cette question devait être soumise au vote des clubs lors d'une assemblée générale pour une possible application pour les clubs départementaux.

Le Comité de Direction du District de Football de la Corrèze, lors de sa réunion du 09 juillet 2021, a pris la décision de soumettre cette question au choix des clubs lors de l'Assemblée Générale Financière de fin d'année 2021.

Si les clubs sont favorables à l'application du dispositif des moins de 23 ans pour les compétitions départementales, ce nouveau règlement sera applicable lors de la saison 2022/2023.

Autre précision, l'AG du 04/07/2021 ayant eu lieu après le 30 juin, il est important de noter qu'en cas de vote, l'application de ce règlement n'aurait pu être possible que pour la saison 2022/2023.

Il est bien entendu que lors de la saison 2021/2022, seuls les clubs régionaux peuvent utiliser ce règlement en championnat départemental.



*Ensemble pour l'Avenir*

# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION DES PRATIQUES SENIORS REUNION DU 15 JUILLET 2021

PAGE 4/4

La commission souhaite remercier les clubs pour leur compréhension face à ces hésitations et espère avoir donné des informations plus claires.

Fin de la réunion à 21h00.

L'Agent de Développement  
*Franck BESSE*

Le Président de la commission  
*Marc LEYGE*